INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM-AM EUROPE GROWTH

Code ISIN action RC: FR0010037341
Compartiment de la SICAV « CM-AM SICAV »
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT,
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en œuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille grâce à une approche dite de « stock-picking » en sélectionnant des entreprises respectant des critères de développement durable et de responsabilité sociale et répondant à un profil de croissance profitable tel que déterminé par la société de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sélective de titres en direct ou d'OPC, déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant sur des titres de sociétés dont la valorisation boursière est conditionnée par leur croissance. La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :

1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière: les valeurs sont analysées sur le plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité et la croissance bénéficiaire sont clairement identifiées. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : de cette liste réduite, les valeurs offrant une valorisation jugée attractive par l'équipe de gestion, sont mises en portefeuille, selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs). La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants (potentiel et qualité).

A minima 90% des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 110% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 25% aux marchés des actions hors Union Européenne.
- de 0% à 25% aux marchés des actions de petite capitalisation< 3 milliards d'€ ;
- de 0% à 10% aux marchés des actions de pays émergents.

De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0% à 5% en instruments de taux spéculatifs ou non notés.

De 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles

De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action, de taux, de crédit et de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



1	2	3	4	5	**6**	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 6 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la volatilité du marché actions.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

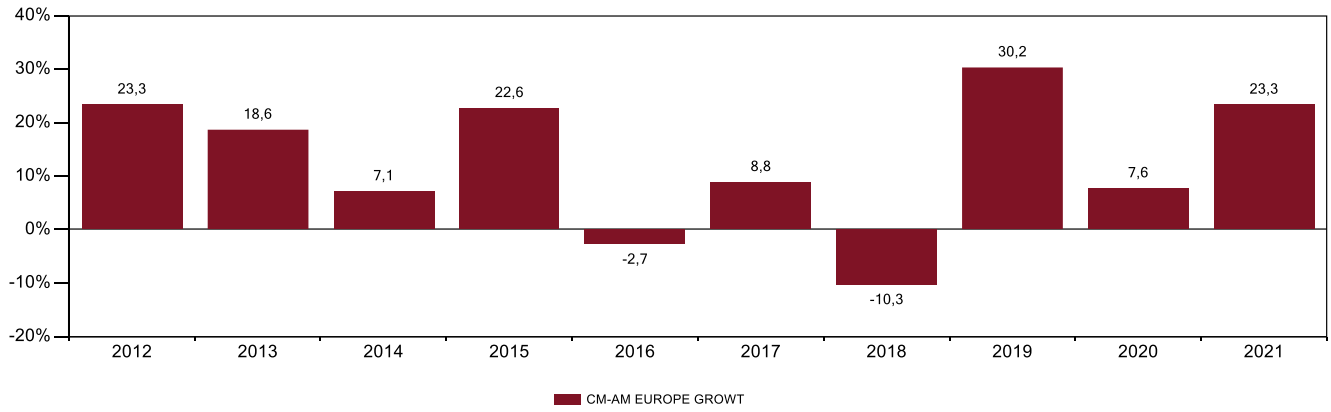
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	**2,00%**
FRAIS DE SORTIE	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	**1,50% TTC**
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	**Néant**

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » de cet OPCVM disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PRESENTATION DES PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 05/04/1996 **- DATE DE CREATION DE L'ACTION : 05/04/1996**

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : A la date du 20/07/2020, le FCP CM-CIC EUROPE GROWTH a été absorbé par le compartiment de CM-CIC SICAV, également dénommé CM-CIC EUROPE GROWTH. Il s'agit d'un simple changement de statut juridique, le compartiment de SICAV du même nom, créé à cette même date, conserve à l'identique les caractéristiques du FCP, son code ISIN et ses performances.

INFORMATIONS PRATIQUES :

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : **BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)**

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Relations Distributeurs
4, rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D'ACTIONS : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT.

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA.

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à Crédit Mutuel Asset Management – Service Relations Distributeurs – 4, rue Gaillon – 75002 PARIS

LABEL ISR : l'OPCVM bénéficie du label ISR français.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **19/05/2022**.